



## COMPTE RENDU DE MANDAT CTA DU 11 FEVRIER 202&

La FNEC FP est représentée par Nicolas Tournier (suppléant) et Christian Robert (titulaire).

### Récapitulatif des votes émis :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Lignes Directrices de Gestion Académiques mobilité	FO, FSU, UNSA, CFDT			

Les organisations syndicales ayant unanimement voté contre, le CTA est reconvoqué lundi 1 mars.

#### Sommaire :

- Pages 1 à 4 : déclaration liminaire et réponse de M. le Recteur
- Pages 4 et 5 : LDG mobilités

#### Déclaration liminaire et réponse de Monsieur le Recteur

La FNEC-FP FO a présenté la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, les réunions du CTA avaient à nouveau lieu en présentiel, ce dont nous nous étions félicités.

Dans une circulaire datée du 5 février, le Premier ministre se dit « attentif à la nécessité d'entretenir un dialogue social de proximité », et impose dans le même temps la visioconférence pour les instances. Cette décision est incohérente, inacceptable.

Elle est d'autant plus incompréhensible que les personnels sont amenés à faire classe, parfois avec plus de 30 élèves, dans des salles dont la superficie est bien moindre que celles où nous pouvons nous réunir au rectorat.

Pour la FNEC FP-FO, cette mesure n'a rien de sanitaire. Elle s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'abolir le droit des personnels à se défendre et revendiquer, que ce soit à travers la loi de Transformation publique, dont nous revendiquons l'abrogation, le projet de loi de Sécurité Globale et les décrets sur la Sécurité intérieure, dont nous demandons le retrait. L'état d'urgence, qui n'a de sanitaire que le nom, doit être levé.

Nous demandons donc le retour à la tenue des instances en présentiel (avec une forme hybride pour les personnels qui souhaiteraient rester en distanciel).

Ce CTA se tient dans une situation marquée par la colère qui monte dans le premier et le second degré sur les conditions de préparation de la rentrée 2021 et par une situation sanitaire qui se dégrade jour après jour.

En ce qui concerne la situation sanitaire, dans le premier degré, alors que les protocoles exigent de limiter les brassages, les écoles sont placées dans une situation totalement insupportable où il n'y a jamais eu aussi peu de remplacements assurés et autant d'élèves répartis dans les classes et donc de brassage imposé. Au mépris de la réglementation et de l'obligation scolaire, les classes ferment car l'institution est incapable de fournir des remplaçants pour remplacer les enseignants malades ou cas contact et impose à nos collègues qu'ils assurent une continuité pédagogique alors que les élèves ne sont pas en éviction et devraient être accueillis à l'école. Dans le second degré, vous le savez, la situation se dégrade aussi et en particulier dans les lycées avec les effets délétères de la réforme des lycées qui provoque un brassage

*continuel avec la disparition du groupe classe.*

*Nous vous interpellons au sujet des professeurs contractuels et AED recrutés sur des contrats de 3 mois au mieux qui arrivent à échéance demain. Les remontées des départements indiquent que les DSDEN n'ont pas consigne de les renouveler ni d'en recruter d'autres. Que va t-il se passer dans les écoles et établissements ? Nous vous demandons de procéder au recrutement immédiat de personnels sous statut avec l'ouverture de la liste complémentaire, n'allez pas nous évoquer un obstacle réglementaire, la liste complémentaire n'est pas figée, elle peut largement pallier le manque de personnels. D'une part le jury peut totalement élargir cette liste et d'autre part le décret 90-680 du 1er août 90 prévoit dans son article 8 « Le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre éventuellement de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours », le recrutement sur liste complémentaire peut donc se faire jusqu'au CRPE suivant pour pourvoir les emplois vacants, assurer les remplacements et diminuer les effectifs dans les classes tout en maintenant l'ensemble des heures de cours pour les élèves., a et pallier le manque criant de moyens. Nous vous demandons, Monsieur le Recteur de répondre aux personnels sur ce point.*

*En ce qui concerne la préparation de la rentrée 2021, que ce soit dans le premier degré ou dans le second degré, d'importantes mobilisations sont en train de se développer dans notre académie, comme dans le reste du pays, parce que les collègues rejoints très souvent par les parents d'élèves et par les élus refusent d'accepter que des classes ferment, que des classes qui devraient ouvrir ne soient pas ouvertes, que les dotations globales des établissements du second degré soient amputés et que partout la proportion d'heures supplémentaires augmente.*

*Concernant les écoles rurales, la secrétaire d'Etat à l'Éducation prioritaire, Nathalie Elimas, s'exprimant au nom du ministre de l'Education, a répondu à un Sénateur mercredi 3 février lors des questions au Sénat : «Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens.» Interrogée par un journaliste après la séance, elle confirme : «Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire.» Nous nous félicitons de l'annonce de la prolongation de cette disposition déjà prise l'année dernière qui a permis d'éviter la fermeture de certaines classes rurales. Nos représentants dans les départements interviennent à tous les niveaux pour que la parole des représentants de l'État soit honorée, nous nous sommes adressés au ministre afin qu'il ouvre tous les postes nécessaires pour que cette mesure soit appliquée sans pénaliser d'autres écoles (en 2020 la création de 1248 postes supplémentaires avait été actée en conséquence de cet engagement). Nous vous demandons, Monsieur le Recteur de nous indiquer quelles sont les conséquences, en terme de poste, dans l'académie de cet engagement de l'Etat. Nous vous demandons Monsieur le Recteur, d'intervenir pour qu'une dotation complémentaire soit attribuée à l'académie.*

*Dans les lycées de l'académie les personnels ne peuvent plus accepter le jeu de dupes qui consiste à leur demander de choisir quels enseignements ils doivent sacrifier parce que la dotation que reçoit l'établissement ne tient nullement compte de la carte des enseignements de l'établissement, carte des enseignements pourtant validée par l'autorité rectoriale. Monsieur le Recteur nous vous le disons solennellement, les collègues ne supportent plus cette manière de procéder qui consiste à transférer aux personnels, dans les établissements, la responsabilité d'une politique qui derrière un affichage séduisant qui affirme que tout est mis en œuvre pour que les élèves puissent avoir le plus grand choix possible aboutit en réalité à la suppression ou la mise en œuvre dans des conditions dégradées d'une partie des enseignements pour lesquels ils se sont inscrits.*

*Vous le voyez, Monsieur le Recteur, dans tous les domaines, il s'agit de faire coïncider les paroles et les actes*

*La FNEC FP FO considère que les personnels, les parents et les élus mobilisés ont raison, il faut des postes sous statut immédiatement pour que les engagements de l'Etat vis à vis des citoyens soient respectés. La FNEC FP FO soutient l'ensemble de ces mobilisations.*

*Pour terminer, l'ordre du jour de ce CTA porte sur l'adoption des LDG mobilités dans notre académie, La FNEC FP FO exige toujours l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP et du paritarisme. La FNEC FP FO rappelle aussi que les LDG mobilité ont fait l'objet d'un vote unanime contre au CTM du 3 novembre 2020, c'est sans doute encore là une marque du "dialogue social de qualité" que de publier des textes rejetés...*

*Pour la FNEC FP FO l'instance réunie aujourd'hui se situe donc dans le cadre d'une remise en cause profonde des prérogatives des organisations syndicales qui s'inscrit de fait dans une offensive contre le statut de la fonction publique. Ce CTA sur les LDG a été préparé à travers des réunions de groupes de travail. Dans le premier degré cela a aboutit à la tenue d'un GT au cours duquel une heure seulement, aux mieux, a été consacré à chaque département ce qui est tout à fait insuffisant, les virgules qui ont pu ainsi être négociées ne permettront pas de rendre le mouvement correct.*

*La FNEC FP FO continuera dans tous les cas à intervenir avec ses syndicats pour améliorer ce moment crucial pour beaucoup de collègues. La FNEC FP FO considère que les conditions n'ont pas été remplies dans l'académie pour permettre que les opérations de mouvement soient préparées dans des conditions satisfaisantes.*

*La FNEC FP FO exige la transparence des opérations du mouvement, garantie par le contrôle des organisations syndicales. La loi Fonction Publique de 2019 empêche les délégués du personnel de contrôler le bon déroulement du mouvement, elle doit être abrogée si l'administration tient tant qu'elle le dit au dialogue social.*

*D'ailleurs quel va être l'impact de la réforme des concours dans l'académie dès l'année prochaine, le recours dès l'année prochaine à des contractuels étudiants de master 2 MEEF payés 664 euros nets pour être en responsabilité de classe 8H par semaine va avoir des répercussions sur les postes et le mouvement des personnels. En fonction des contingents qui seront définis dans chaque département, les postes dits « berceaux » pour ces étudiants contractuels imputeront d'autant les postes budgétés pour les opérations de carte scolaire, sans aucune garantie qu'ils soient réellement occupés, la notion de contrat reposant, de fait, sur l'acceptation des étudiants de master MEEF. Que se passera-t-il si les volontaires manquent ? Quelle organisation sera privilégiée pour le service de ces personnels ? Enfin, le « blocage » de ces postes « berceaux » aura également des conséquences sur le mouvement des titulaires, notamment dans les établissements à proximité des INSPE qui risquent d'être choisis prioritairement par l'administration pour établir leurs postes « berceaux ».*

*La FNEC FP FO réaffirme son exigence d'abandon de cette réforme qui permet d'économiser au niveau national 9000 postes.*

*Monsieur le Recteur, sur cette question aussi vous devez répondre aux représentants des personnels.*

#### Réponses de M. le Recteur :

**Monsieur le Recteur n'était pas présent lors de ce CTA, ce que nous regrettons d'autant plus que nous lui avons posé de nombreuses questions à travers la déclaration liminaire.**

**Monsieur le Secrétaire général après avoir indiqué que Monsieur le Recteur sera bien là pour le CTA du 15 mars a toutefois donné des éléments de réponse à un certain nombre de questions posées par les organisations syndicales.**

- En ce qui concerne les dotations dans les établissements, « *le choix de la priorité au premier degré a effectivement des conséquences dans les établissements, nous sommes dans une première phase de répartition des TRM qui va durer jusqu'au 15 mars, nous essayons de trouver des solutions avec les chefs d'établissement pour essayer de réguler, des ajustement HP HS peuvent permettre de réguler On sait qu'on va avoir des difficultés à réaffecter les enseignants, on va ajuster l'important c'est la phase d'ajustement des suppressions et des créations de postes* »

**Pour Force Ouvrière la situation est particulièrement dramatique dans les lycées avec les effets de la réforme des lycées. La carte des formations (EDS, options, langues) est arrêtée par l'autorité rectorale mais c'est la même enveloppe qui est donnée à chaque établissement en fonction des effectifs mais sans tenir compte de la carte des formations. Certains établissements se retrouvent donc en difficulté et on demande, de fait, aux équipes de choisir ce qu'il faut amputer ou assurer de manière dégradée. Cela ne relève pas de la responsabilité des équipes dans les établissements mais du rectorat, il n'est plus possible de continuer ainsi, les personnels ne peuvent plus le supporter**

- Pour Monsieur le Secrétaire général la situation n'est pas simple, Il y a parfois beaucoup d'EDS dans de petits établissements et c'est effectivement compliqué, dans de grosses structures la dotation permet de mieux assumer les cartes mais les contraintes sont plus fortes en ce qui concerne les dédoublements, il y a effectivement nécessité d'avoir un échange sur la réalité du terrain, échange qui pourrait avoir lieu dans un groupe de travail.
- Sur les contractuels premier degré pour phase des 3 mois et les aed. « *A ce stade le budget n'est pas reconduit, mais comme lorsque l'on a des départs de titulaire, qu'on a des libérations de postes, on peut recruter des contractuels. On va permettre à des contractuels 3 mois de continuer pour les basculer sur des contrats pour finir l'année, on ne va pas reconduire les 80 contractuels mais pour couvrir les besoins, on va permettre à la moitié des contractuels de poursuivre.* »

- En ce qui concerne les conséquences de la réforme du recrutement des enseignants Monsieur le SGDRH prend la parole. Il confirme que les étudiants en master 2 seront contractuels à hauteur d'un tiers temps, ils effectueront leur « stage » en filé complet sur le second degré, en filé et massé dans le premier degré. Il confirme aussi que les étudiants alternants ou SOPA quand ils seront lauréats seront stagiaires à temps plein. A la question posée sur les conséquences que pourrait avoir l'affectation des professeurs stagiaires à temps plein sur le mouvement le SGDRH reconnaît que cela pourrait avoir un impact mais qu'il est encore un peu tôt car l'année 2021-2022 va être une année de transition.

### Adoption des LDG mobilités.

**Force Ouvrière a rappelé que l'ensemble des organisations représentées au CTM se sont positionnées contre les LDG mobilités.**

Le rectorat a donc présenté son projet constitué d'un chapeau commun à l'ensemble des corps gérés au niveau académique ou départemental, les LDG des personnels ATSS et des directeurs de SEGPA, les LDG des personnels enseignants du second degré et enfin les LDG du personnel enseignant du premier degré avec un document par département pour ces derniers.

**Pour Force Ouvrière la méthode qui a consisté à tenir un groupe de travail pour les LDG premier degré à Toulouse au rectorat avec un demi heure consacrée à chaque département ne peut être considérée comme un « dialogue social de qualité » De plus les représentants du personnel se retrouvent à devoir se prononcer sur des documents incomplets puisque les documents préparatoires ne mentionnent que les changements opérés par rapport à l'année précédente ce qui impose de faire un exercice de reconstitution et complique de fait les échanges et la réflexion sur les circulaires qui vont être communiquées aux collègues.**

#### Principaux éléments à retenir sur ces LDG

- **En ce qui concerne les ATSS, il n'y a pas de barème pour départager les candidats, cela complique encore plus d'éventuels recours des personnels qui s'estimerait lésés.**
- **Pour le mouvement second degré la principale nouveauté incorporée est la mise en place de vœux par zones géographiques pour le département de la Haute Garonne. Cela est présenté à titre expérimental et pourrait éventuellement être étendu à d'autres départements de l'académie.**

#### 1/ Vœux

↳ Retour des vœux géographiques : Expérimentation sur le département de la Haute-Garonne avec la création de 5 vœux géographiques (GEO) :

1/ **Balma et environs** : Ayguesvives, Balma, Caraman, Castanet, Escalquens, Montastruc la Conseillère, Montrabe, Nailloux, Quint-Fonsegrives, Ramonville, Revel, St Orens de Gameville, St Pierre de Lages, Verfeil, Villefranche de Lauragais

2/ **Colomiers et environs** : Aussonne, Blagnac, Colomiers, Fonsorbes, Fontenilles, La Salvetat St Gilles, Lèguevin, Pibrac, Plaisance du Touch, St Lys, Tournfeuille

3/ **L'Union et environs** : Aucamville, Bessières, Cadours, Castelginest, Fenouillet, Fronton, Gratentour, Grenade, Launaguet, L'Union, Pechnbonnieu, St Jean, St Jory, Villemur sur Tarn

4/ **Muret et environs** : Auterive, Cintegabelle, Cugnaux, Frouzins, Labarthe sur Lèze, Lherm, Muret, Noé, Pins Justaret, Portet sur Garonne, Seysses, Vernet, Villeneuve Tolosane

5/ **St Gaudens et environs** : Aspet, Aurignac, Bagnères de Luchon, Boulogne sur Gesse, Carbonne, Cazères, Gourdan Polignan, L'Isle en Dodon, Le Fousseret, Montauban de Luchon, Montesquieu Volvestre, Montréjeau, Rieumes, St Gaudens, Salies du Salat, St Béat

Seule la commune de Toulouse ne sera pas intégrée à un groupement de commune.

Le barème retenu sur un voeu géographique sera à l'identique d'un voeu "commune" pour les éléments suivants :

- Echelon
- Ancienneté de poste
- Ancienneté de TZR
- Bonification de sortie pour l'éducation prioritaire
- Bonification Agrégé
- Situation médicale
- Handicap
- Enfant

Un nouveau barème est créé pour les éléments suivants :

- Rapprochement de conjoints : 150.2 points
- Autorité parentale conjointe : 150.2 points
- Mutation simultanée : 50 points
- Situation de parent isolé : 50 points

Par contre, les bonifications suivantes ne seront pas prises en compte sur ce nouveau voeu : séparation, bonification pour les stagiaires, réintégration, sportif de haut niveau, voeu préférentiel, entrée en éducation prioritaire, stabilisation de TZR, lauréat de concours/détachement/changement de discipline, stagiaire ex-titulaire d'un autre corps, mesure de carte scolaire.

- Pour le premier degré, c'est sur le département des Hautes Pyrénées que le désaccord le plus profond s'est exprimé. Le DASEN des Hautes Pyrénées a décidé de multiplier les postes à profil pour les directeurs. Ci dessous le projet présenté :

#### V. Les postes à profil

Après analyse du dispositif actuel deux nouvelles mesures seront mises en œuvre :

- étendre les postes à profil à certaines directions d'école à 4 classes,
- retirer du dispositif les postes ULIS 1<sup>er</sup> degré

##### 1) postes à profil de certaines directions d'école à 4 classes

Une des caractéristiques du département des Hautes-Pyrénées est d'être un territoire diversifié. La faible densité de la population et sa dispersion, se traduisent, par un réseau d'écoles dont un grand nombre, à faibles effectifs, ne comportent que peu de classes (65,2% d'écoles comptent 1 à 3 classes). Pour lutter contre une situation d'isolement des équipes éducatives, des écoles multisites ont été créées à l'initiative des communes et en étroite collaboration avec l'éducation nationale.

Dans un tel contexte innovant, la direction d'école requiert des compétences particulières, en plus de celles nécessaires pour exercer cette fonction dans tout autre type d'école. En effet, en milieu rural, dans des petites structures dont les effectifs peinent à se maintenir, le directeur doit animer la communauté éducative en recherchant l'adhésion de ses membres afin d'élaborer, avec eux, les solutions susceptibles d'offrir un service d'enseignement de qualité.

C'est un interlocuteur privilégié de la collectivité locale compétente et de nombreux partenaires. Afin de pourvoir ces postes de direction, avec la plus grande efficience, il est nécessaire de rechercher la meilleure adéquation possible entre le poste et le candidat que seule, permet, la procédure du poste à profil.

La mesure initiée concerne uniquement certains postes de direction à 4 classes, notamment en milieu rural, en REP, en secteurs sensibles.

En conséquence, certaines directions d'école de 4 classes dans le cas de situations identifiées seront pourvues par la procédure de postes à profil dès la rentrée 2021,

L'ensemble des organisations syndicales ont condamné cette mesure de multiplication des postes à profil même si certaines (UNSA) ont indiqué qu'elles n'étaient pas contre les postes à profil.

Pour sa part Force Ouvrière a défendu sa position de refus des postes à profil.

Le SG a indiqué que, puisque le CTA va être reconvoqué car l'ensemble des organisations ont indiqué leur volonté de voter contre cela va permettre une réécriture sur le département des Hautes Pyrénées

#### Récapitulatif du vote :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Lignes Directrices de Gestion Académiques mobilité	FO, FSU, UNSA, CFDT			